



Jouissance du domicile conjugal à titre gratuit et coût d'un relogement & Adultère

Par **Mariak**, le **14/02/2025** à **11:58**

Bonjour,

Je suis en cours de divorce. Mon mari accepte le fait que je reste dans le domicile conjugal à titre gratuit en attendant le prononcé du divorce (ce domicile est en cours de vente).

Si je comprends bien, cela signifie qu'il va quitter le domicile conjugal.

Ma première question est la suivante : peut-il puiser dans le budget conjugal pour financer son relogement (ex : pour louer un appartement) ?

Ma deuxième question est la suivante : si mon mari est dans une situation d'adultère (commise par lui), est-ce un élément utile pour la procédure (il ne s'agit pas d'un divorce pour faute) ou bien cela ne vaut-il pas la peine d'investiguer cet axe ?

Merci par avance pour vos réponses.

Cordialement,